



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

302^e séance du
CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
CDU-250412
Le 12 avril 2025
de 8 h 30 à 15 h
Salon de la chancellerie
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Conseil de l' Université • CDU-250412



CDU-250412

UNIVERSITÉ DE MONCTON

302^e séance du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Le 12 avril 2025

de 8 h 30 à 15 h

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert	Professeure (Moncton)	Denis Prud'homme Recteur et vice- chancelier	U de M
Don Bélanger	Nord-Ouest		
Darius Bossé	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Mireille Vautour	Nord-Ouest
Carole Boucher	Professeure (Shippagan)	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Nathalie Brideau	Nord-Est	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Morel Caissie	Nord-Ouest	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Diane Carey	Nord-Est		
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Gabriel Cormier, vice- recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Denise Frenette	Sud-Est		
Daniel Goguen	Extérieur des régions	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Jonathan Landry	Extérieur des régions	Cédric Laverdure, vice-recteur par intérim	Shippagan
Denis Mallet	Nord-Est		
Isabelle Paulin	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Gilles Roy, vice- recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Emma R. Philippe	Étudiante (Moncton)		
Sandrine Poulin	Extérieur des régions	Paul Ward, directeur de la Direction des communications	U de M

Personnes excusées : Mike Bannister, Lamia Bettira, Lacina Coulibaly, Sébastien Dupuis, Mathieu Lemieux, Yan Loic Njaha, Bruno Roy, Eddie Rutanga et Terry Richardson

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
1.1 Bienvenue à une nouvelle gouverneure	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	5
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
5. CORRESPONDANCE	5
6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	6
6.1 OJC Procès-verbaux CEX-250304 et CEX-250407 (extraordinaire)	6
6.2 OJC Rapport des affaires professorales	6
6.3 OJC Rapport du Sous-comité de la planification.....	7
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-250125.....	7
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-250125.....	8
9.1 Autres	8
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-250304	8
10.1 Renouvellement du mandat du vice-doyen de la Faculté des sciences	8
10.2 Autres	8
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-250407 (EXTRAORDINAIRE)	8
11.1 Nomination d'une chancelière ou d'un chancelier	8
12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	9
12.1 Adoption du budget 2025-2026	9
12.1 Entente de principe avec l'APAPUM (Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton)	11
13. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE	12
13.1 SAC-241129.....	12
13.1.1 Création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement	12
13.2 SAC-250207.....	13
13.2.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction)	13
13.2.2 Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie)	14
13.3 SAC-250307.....	14
13.3.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction)	14
13.3.2 Abolition des programmes de B.A. (spécialisation en géographie) et de B.A. (majeure en géographie).....	14
13.4 SAC-250411.....	15
14. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	15
15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	16
15.1 Nouveau gestionnaire d'actions mondiales.....	17
16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	17
16.1 Nominations au Conseil de l'Université.....	17
16.2 Mise à jour du plan de travail 2024-2025	18
17. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT	18
18. AFFAIRES NOUVELLES.....	18
18.1 Remerciements	18
19. PROCHAINE RÉUNION.....	19
20. CLÔTURE.....	19

DOCUMENTS..... 20

DOCUMENT A : Lettre de L. Ouellette au Sénat académique et réponse du président du Sénat

DOCUMENT B : Ordre du jour

DOCUMENT C : Rapport des affaires professorales

DOCUMENT D : Rapport du Sous-comité de la planification – évaluation de divers programmes d'études

DOCUMENT E : Politique de sélection de la chancelière ou du chancelier

DOCUMENT F : Budget 2025-2026

DOCUMENT G : Sommaire des négociations - APAPUM

DOCUMENT H : Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement

DOCUMENT I : Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction)

DOCUMENT J : Baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction)

DOCUMENT K : Tiré à part de la Politique de sélection des cadres

DOCUMENT L : Attributions et composition du Conseil de l'Université

DOCUMENT M : Plan de travail 2024-2025 du Comité de gouvernance

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil de l'Université peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président du Conseil de l'Université souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Personnes excusées

Neuf personnes sont excusées de la réunion, soit Mike Bannister, Lamia Bettira, Lacina Coulibaly, Sébastien Dupuis, Mathieu Lemieux, Yan Loic Njaha, Bruno Roy, Eddie Rutanga et Terry Richardson.

Scrutin

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutateurs.

Reconnaissance des territoires autochtones

Le président procède à la reconnaissance des territoires ancestraux :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

1.1 Bienvenue à une nouvelle gouverneure

Le président souhaite la bienvenue à Emma Raphaëlle Philippe, nouvelle présidente de la FÉCUM.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes suivantes décédées récemment :

Mme Antonine Maillet est décédée le 17 février. Grande romancière et dramaturge acadienne, Mme Maillet a reçu de nombreux prix littéraires, dont le prestigieux prix Goncourt pour son roman *Pélagie-la-Charrette*. Elle fut aussi récipiendaire de plus d'une trentaine de doctorats honorifiques. En 1972, l'Université de Moncton lui a fièrement remis un doctorat honorifique ès lettres.

L'Université a eu le privilège d'avoir Mme Maillet comme professeure de littérature dans les années 1960 et comme chancelière de 1989 à 2001. En 2001, notre université lui décerna le grade de chancelier émérite.

Dans sa grande sagesse, Mme Maillet nous a laissé de nombreuses citations. Rappelons-nous de celle-ci : « ***L'amour est la seule chose qu'on emporte dans l'éternité*** ».

M. Fernand Arsenault est décédé le 20 février. M. Arsenault fait partie des grands bâtisseurs et philanthropes de l'Université de Moncton. Au service de l'Université pendant 28 ans, il a occupé les postes de professeur, directeur du Département des sciences religieuses et doyen de la Faculté des arts. Parmi ses grandes réalisations, notons son apport important à la construction du Pavillon des beaux-arts et à la création du doctorat en études françaises. M. Arsenault fut élevé au rang de professeur émérite en mai 1998.

Le Fonds de bourses Fernand, Ghislaine et Jean-Pierre qu'il a créé avec son épouse vient en aide à de nombreuses personnes étudiantes inscrites dans les domaines des arts ou de relations d'aide.

Mme Marguerite Maillet est décédée le 27 mars. Mme Maillet a fait connaître les études littéraires acadiennes à travers le monde.

Mme Maillet a occupé plusieurs fonctions à l'Université de Moncton, soit celles de professeure de littérature, de directrice du Département d'études françaises, de vice-doyenne de la Faculté des arts et de titulaire de la Chaire d'études acadiennes. En 1994, l'Université lui décerna le grade de professeure émérite en études françaises.

Mme Maillet a aussi grandement marqué la littérature jeunesse. Elle fonde en 1996 la maison d'édition Bouton d'or Acadie.

Mme Huberte Gautreau est décédée le 27 mars. Grande activiste, Mme Gautreau était une personne rassembleuse très engagée dans la communauté. Elle a grandement milité pour le droit des femmes, la paix, la justice sociale et l'accès à l'éducation. Elle a joué un rôle clé dans la création du carrefour pour femmes, l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale dans la fonction publique provinciale* et la Fondation Marichette (qui offre des bourses d'études à des femmes de la province). Elle a reçu plusieurs distinctions pour son immense contribution à la société, dont l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

M. Valmond Cormier est décédé le 1^{er} avril. Il a été à l'embauche de l'Université de Moncton pendant 35 ans, d'abord comme adjoint administratif et ensuite responsable de la gestion des dossiers étudiants au Registrariat. En plus d'être un collègue très apprécié, il était une véritable mémoire institutionnelle.

Mme Géraldine Richard est décédée le 4 avril. Au service de l'Université pendant près de 25 ans, Mme Richard travaillait à la Librairie acadienne avant de prendre sa retraite. Connaissant très bien l'inventaire de la librairie, elle était en mesure d'offrir un service hors pair aux membres du corps professoral ainsi qu'aux personnes étudiantes.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 18 février 2025 avec un accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion sur le portail numérique DiliTrust. Cette réunion est convoquée par le président du Conseil de l'Université, Denis Mallet.

Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Voir le Document A

1. Lettre du Comité citoyen pour un nouveau nom et suivis

- Lettre datée du 27 janvier 2025 de Mme Lise Ouellette, porte-parole du Comité citoyen pour un nouveau nom, adressée au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme et aux membres du Sénat académique. Cette lettre a comme objet « *Propositions pour un changement de nom, l'avancement de la décolonisation à l'Université de Moncton et signature UMoncton.* »

Cette lettre fut examinée au Sénat académique lors de la réunion du 7 février 2025. Lors de l'examen, aucun commentaire n'a été émis par les membres du Sénat académique et aucune question ne fut soulevée. Le Sénat académique a transmis la correspondance au Conseil de l'Université.

Réponse de l'Université de Moncton

Correspondance de Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier, à Lise Ouellette, en date du 25 mars 2025, qui explique que le dossier est sous la direction du Conseil de l'Université, et qui élabore sur divers points soulevés, notamment le modèle de gouvernance bicamérale et la signature UMoncton.

2. Démission d'un gouverneur

- Correspondance de M. Michel Comeau en date du 7 avril 2025 qui annonce sa démission du Conseil de l'Université pour des raisons personnelles. M. Comeau indique être très reconnaissant envers le Conseil et encourage le Conseil à poursuivre son travail de promotion et de préservation de la langue et la culture acadienne et francophone au Canada.

La correspondance sera acheminée au Comité de gouvernance pour un suivi.

6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

R : 01-CDU-250412

François Daigle, appuyé par Mireille Demers, propose :

« Que le Conseil de l'Université reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6.1 OJC Procès-verbaux CEX-250304 et CEX-250407 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 4 mars et du 7 avril 2025 sont reçus aux fins de discussion.

6.2 OJC Rapport des affaires professorales

Voir le Document C

Note : Hélène Albert quitte la salle pour ce point en raison d'un conflit d'intérêts.

Pour information

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87 des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs de cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CDU aux fins de ratification :

Promotion et permanence – campus de Moncton

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.39.04 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé que la permanence et/ou la promotion soient attribuées aux personnes suivantes :

Nom	Faculté/Dép./Secteur	Recommandation	Entrée en vigueur
Julie CAISSIE	FSSSC-ÉSANEF	Agrégé	1 ^{er} juillet 2025
Pierre GOGUEN	BIBLIO-Bibliothécaire	Bibliothécaire IV	1 ^{er} juillet 2025
Nathalie PARENT	BIBLIO-Bibliothécaire	Bibliothécaire IV	1 ^{er} juillet 2025

Nom	Faculté/Dép./Secteur	Recommandation	Entrée en vigueur
Véronique CHADILLON-FARINACCI	FASS-Socio et crim.	Permanence/Agrégé	1 ^{er} juillet 2025
Arianne DESROCHERS	FASS-Trad. et langues	Permanence/Agrégé	1 ^{er} juillet 2025
Bradley HARDING	FSSSC-Psychologie	Permanence/Agrégé	1 ^{er} juillet 2025
Mélanie JEAN	FSCI-Biologie	Permanence/Agrégé	1 ^{er} juillet 2025
Mohammed KHENNICH	ING-Génie mécanique	Permanence/Agrégé	1 ^{er} janvier 2025
Elda SAVOIE	FASS-Travail social	Permanence/Agrégé	1 ^{er} juillet 2025
Katia TALBOT	FASS-Art dramatique	Permanence/Agrégé	1 ^{er} janvier 2025
Hélène ALBERT	FASS-Travail social	Titulaire	1 ^{er} juillet 2025
Micheline GLEIXNER	DROIT-Droit	Titulaire	1 ^{er} janvier 2025
Caroline LEBLANC	FSSSC-ÉSANEF	Titulaire	1 ^{er} juillet 2025
Manon LEBLANC	EDUC-DEPP	Titulaire	1 ^{er} juillet 2025

ADOPTÉE

6.3 OJC Rapport du Sous-comité de la planification

Voir le Document D

Le Sous-comité de la planification du Sénat académique a procédé à l'évaluation de plusieurs programmes. Les recommandations sont présentées au Conseil de l'Université à titre d'information. Les programmes évalués sont les suivants :

- Programme de doctorat professionnel en psychologie (D.Psy.)
- Programmes en administration des affaires
- Programmes en gestion des opérations
- Programmes en biochimie
- Diplôme préparatoire aux sciences de la santé

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B

R : 02-CDU-250412

Denise Frenette, appuyée par Daniel Goguen, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte l'ordre du jour tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-250125

R : 03-CDU-250412

Morel Caissie, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le procès-verbal CDU-250125 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-250125

9.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-250304

10.1 Renouvellement du mandat du vice-doyen de la Faculté des sciences

R : 04-CDU-250412

Hélène Albert, appuyée par Mireille Vautour, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Pier Jr Morin** pour un second mandat comme vice-doyen de la Faculté des sciences du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-250407
(EXTRAORDINAIRE)**

11.1 Nomination d'une chancelière ou d'un chancelier

Voir le Document E

Le président explique la procédure qui a mené à la recommandation d'un nom pour le poste de chancelière ou chancelier de l'Université. Il rappelle qu'une consultation a été menée auprès de la communauté universitaire entre les 24 février et 14 mars. Vingt-cinq noms ont été suggérés. Plusieurs suggestions étaient accompagnées de commentaires.

Profil de Madeleine Dubé

Madeleine Dubé a siégé à l'Assemblée législative pendant près de 20 ans. Elle fut la première femme francophone ayant été, entre autres, ministre de l'Éducation et ministre de la Santé. Elle fut la première femme leader parlementaire au Nouveau-Brunswick.

Madame Dubé est bien connue. Pendant plus de dix ans consécutifs, elle fut reconnue comme étant une des personnalités les plus influentes du Nouveau-Brunswick par L'Acadie-Nouvelle.

Ajoutons que Mme Dubé fut vice-rectrice du campus d'Edmundston de 2018 à 2021. Elle fut ministre du Développement social (2012-2014), ministre de la Famille et des Services communautaires, ministre responsable de la réduction de la pauvreté et ministre responsable des personnes âgées.

Finissante de l'Université de Moncton, Mme Dubé est titulaire d'un baccalauréat en travail social et d'une scolarité de maîtrise en service social avec spécialisation en intervention de groupe. Elle détient plusieurs certificats en gestion de conflits.

Enfin, Mme Dubé est récipiendaire de l'Ordre du Nouveau-Brunswick (2021) et de la Médaille du jubilé de la Reine (2000 et 2023). Elle est aussi lauréate des prix suivants : prix d'excellence national de l'ACTS, prix provincial Raoul-Léger de l'ATSNB, prix Personnalité Richelieu Edmundston et étoile communautaire de la ville d'Edmundston (2022).

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-CDU-250412

Don Bélanger, appuyé par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université nomme **Madeleine Dubé** au poste de chancelière de l'Université de Moncton pour un mandat de cinq ans, soit du 12 avril 2025 au 12 avril 2030. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

PAUSE SPÉCIALE : Le Conseil de l'Université suspend ses travaux entre 10 h et 13 h 45 afin de permettre aux membres d'assister aux funérailles de Mme Antonine Maillet.

12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

12.1 Adoption du budget 2025-2026

Voir le Document F

Présentation PowerPoint du VRARH

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, VRARH, rappelle les grands principes directeurs qui doivent être respectés dans la préparation du budget 2025-2026. Il rappelle qu'il faut prioriser un enseignement de qualité et un secteur de recherche-développement-crédation-innovation qui contribue directement au développement de l'Université. De plus, il faut prévoir des investissements pour appuyer le développement futur de l'Université en lien avec le plan opérationnel institutionnel de la stratégie *Cap sur l'avenir* 2023-2028. Enfin, il indique qu'il est essentiel de prévoir des investissements pour appuyer le plan d'action climatique et l'entretien majeur des infrastructures.

Le VRARH explique que bien que les inscriptions soient à la hausse depuis trois ans, il y a des incertitudes importantes par rapport à l'avenir, notamment en raison de l'annonce d'un plafond des permis d'études à l'international (mesures de l'IRCC), l'application de ces mesures aux études supérieures, et la situation financière difficile au niveau de la province. Le VRARH précise que la province annoncera un déficit annuel important, que l'Université ne s'attend pas une augmentation de sa subvention provinciale et que l'impact des mesures liées aux tarifs demeure inconnu.

À titre d'information, le nombre de personnes inscrites à l'Université de Moncton est de 5 505 en 2024 comparativement à 5 323 en 2023. Cela dit, avec un regard plus pointu, l'on note une diminution de 28 % dans les nouvelles inscriptions en provenance de l'international. Ceci touchera surtout les campus d'Edmundston et de Shippagan pour les prochaines quatre années.

Le VRARH présente plusieurs tableaux sur les sources de financement notant que les subventions provinciales et les droits de scolarité sont les sources de revenus principales de l'Université. À noter que le programme de boni lié aux inscriptions est maintenant terminé.

Au sujet des régimes de retraite, le déficit de continuité s'élève à 1,4 M\$ pour le corps professoral et à 5,9 M\$ pour le soutien administratif. Ces dépenses doivent être prévues dans le budget. À noter que lorsque le ratio de capitalisation dépassera 100 %, l'Université pourra arrêter les paiements spéciaux. Les ratios de capitalisation pour l'approche de continuité s'établissent à 99,4 % et 96,4 % respectivement.

Au sujet des infrastructures, le VRARH indique qu'un montant d'environ 136,5 M\$ est recommandé sur les 10 prochaines années (2025 à 2034) pour assurer le maintien des immeubles.

Le VRARH présente les paramètres généraux du budget. On note une augmentation des subventions provinciales de 1,0 % et une augmentation des droits de scolarité de

3,0 %. Il faut prévoir une diminution dans les inscriptions en raison des nouvelles mesures de l'IRCC.

Enfin, le VRARH indique qu'il est difficile de prévoir l'impact complet des nouvelles mesures de l'IRCC. L'impact d'un nouveau programme (PPECFSM) demeure inconnu. À ce titre, il est difficile de comparer le tout à l'année 2024-2025. On note qu'il y a beaucoup moins de demandes d'admission comparativement à l'an dernier.

Sommaire du budget 2025-2026

Le VRARH présente un sommaire du budget 2025-2026. Le tableau suivant résume les grandes lignes du budget général :

	UMCE	UMCM	UMCS	Total
Revenus	15 873 000	118 463 000	15 339 000	149 675 000
Dépenses	15 777 000	118 284 000	15 473 000	149 534 000
Surplus	96 000	179 000	(134 000)	141 000

Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes du budget des entreprises auxiliaires :

	UMCE	UMCM	UMCS	Total
Revenus	807 000	7 927 000	893 000	9 627 000
Dépenses	686 000	7 652 000	1 066 000	9 404 000
Surplus	121 000	275 000	(173 000)	223 000

Faits saillants du budget proposé :

- Le budget pour l'ensemble de l'Université comprend un surplus de 141 k\$.
- Le budget prévoit une augmentation de 1,0 % de la subvention provinciale non restreinte.
- Le budget est préparé en fonction d'une diminution des inscriptions internationales en raison de l'incertitude créée par le plafond des permis d'études.
- Les droits de scolarité pour l'ensemble de la population étudiante augmentent de 3,0 %.
- Il y a une augmentation dans les services aux personnes étudiantes, notamment au niveau des bourses.
- Des investissements dans le maintien du patrimoine sont prévus en fonction de l'augmentation des coûts d'opération.
- La contribution supplémentaire occasionnée par le déficit de continuité aux régimes de pension est estimée à environ 3,9 M\$.

Discussion

Plusieurs commentaires sont partagés et plusieurs questions sont soulevées lors de la discussion. Notons les suivants aux fins du procès-verbal.

- On fait remarquer une augmentation des frais connexes dans le programme de science infirmière. L'augmentation s'élève de 20 %.
- On fait remarquer une augmentation de 6,5 % pour les frais de stationnement. À ce titre, le VRARH indique que l'on doit mettre en place un système qui puisse absorber correctement les coûts. Le choix d'un prix fixe pour l'année est proposé.
- On fait remarquer que l'on accorde beaucoup de crédits en dégrèvement pour assurer des charges administratives. Le VRARH indique qu'il y a des ajustements dans les budgets selon les besoins des facultés.
- Dans le secteur de la vie étudiante, l'on n'offre pas des contrats à temps plein ce qui ne sécurise pas le secteur. Le VRARH indique que le programme LOE permet l'emploi de gens sur une base temporaire et que l'on ne doit pas se

priver de cette source de revenus. Cela dit, l'on encourage des contrats à long terme (trois ans) dans la mesure du possible afin de stabiliser les postes.

- Les fonds de pension des professeures et professeurs (ABPPUM) sont à la hausse. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour l'APAPUM? Le VRARH indique que les ratios de capitalisation ne sont pas les mêmes pour les deux régimes. Celui des professeurs s'établit à 99,4 % alors que celui de l'APAPUM s'établit à 96,4 %. L'indexation sera permise lorsque le régime atteindra 100 %.

Le VRARH indique que la direction a priorisé la qualité de l'enseignement et a tenu compte des demandes des facultés dans la mesure du possible. Il indique qu'il faut prévoir le statu quo pour les prochaines années en raison des incertitudes liées aux inscriptions internationales.

Les membres sont d'avis qu'il s'agit d'un budget prudent et conservateur. Le Conseil discute des mesures liées aux inscriptions internationales. Certains membres sont d'avis que ces mesures ont été mises en place pour des gains politiques. Certains membres sont d'avis qu'Universités Canada devrait se positionner sur les faits.

Le recteur et vice-chancelier indique qu'Universités Canada (UC) a mis sur pied un groupe de travail afin de préparer un mémoire sur la question. L'UC souhaite interpellier le commissaire aux langues officielles. Par ailleurs, d'autres groupements sont interpellés par des questions similaires, notamment l'Association des universités de l'Atlantique et l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne.

Une membre fait remarquer que l'éducation postsecondaire est un investissement important dans le développement d'une société. Il est bien d'être proactif et rappeler les enjeux de taille. En cherchant trop à arrimer les besoins du gouvernement aux programmes d'études, on risque de perdre l'essence d'une université de voir au développement de la personne et l'épanouissement de jeunes cerveaux.

Le président estime que l'Université s'est ajustée rapidement aux contrecoups au cours de la dernière année. Cela étant dit, il faut trouver des solutions permanentes. Il fait remarquer que les campus d'Edmundston et de Shippagan ont connu un élan au cours des dernières années, toutefois des nouvelles réalités sont à prévoir. Une réflexion importante est à faire à ce sujet.

Le président félicite et remercie les équipes de travail dans les trois campus.

R : 06-CDU-250412

François Daigle, appuyé par Daniel Goguen, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte le budget 2025-2026 de l'Université de Moncton. »

Vote sur R06

Pour : 15

Contre : 1

ADOPTÉE

12.2 Entente de principe avec l'APAPUM (Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton)

Voir le Document G

Le VRARH présente les points saillants de l'entente entre l'Employeur (Université de Moncton) et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). L'entente est d'une durée d'un an (1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026) et prévoit que le normatif se renouvellera automatiquement par la suite pour des périodes successives de 12 mois, à moins que l'une ou l'autre des parties ne demande la négociation d'une nouvelle convention collective.

Au sujet de la rémunération, les points suivants sont notés :

- Augmentation aux échelles de 3,0 % et avancement d'étape au 1^{er} mai 2025.
- Refonte de la structure salariale est en cours.

- À l'embauche, l'Université accorde le nombre d'étapes à la personne employée selon son expérience et sa formation.

Des précisions sur les congés sont apportées à la convention. De plus, on prévoit des ajustements au ce qui à trait aux éléments suivants : un congé pour candidature politique, la formation et le perfectionnement, les rencontres et libérations syndicales, le télétravail, les heures supplémentaires, les frais afférents et les obligations de disponibilité.

Notons que 21 personnes employées payées par un financement externe seront intégrées au sein de l'APAPUM.

Le VRARH indique qu'une étude de marché est en cours et porte sur les salaires. On souhaite offrir des salaires compétitifs.

Le VRARH précise que le télétravail sera encadré par la politique portant sur le télétravail.

Enfin, notons que les articles de la convention collective ont été réécrits pour alléger le texte et pour respecter l'écriture épïcène.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 07-CDU-250412

Nathalie Brideau, appuyée par Morel Caissie, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte l'entente de principe conclue entre l'Université de Moncton et l'APAPUM (Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE

13.1 Réunion du Sénat académique du 29 novembre 2024 (SAC-241129)

13.1.1 Création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement

Voir le Document H.

Invitée : *Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Gilles Roy, rappelle l'objectif principal qui a mené à la mise au point du projet de création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Il rappelle la nouvelle mission de l'Université, qui, entre autres, se consacre à la formation des personnes créatives et engagées. Le nouveau centre permettra d'accompagner le corps professoral dans cette démarche.

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) présente le projet de création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet lié au chantier « *Enseignement et RDC* » de la stratégie *Cap sur l'avenir*. Le centre contribuera à la réalisation de plusieurs actions du chantier, notamment les actions 3.1.1 (Signature UMoncton), 3.1.4 (Stratégie d'accompagnement), 3.3.1 (Programme de formation et recherche) et 3.5.2 (Programmes des chaires internes).

La VRAEAP explique que le nouveau centre remplace le SASE (Service d'animation et de soutien à l'apprentissage). Le nouveau centre offrira des formations aux professeures et professeurs, formations qui sont exigées et reconnues par la CESP.

Au niveau financier, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) indique que le budget demandé pour l'année 2025-2026 s'élève à 300 321 \$.

On indique que l'on prévoit la dissolution du centre SASE et le transfert des fonds au nouveau centre. On prévoit également l'intégration des ressources humaines déjà sur place au nouveau centre. Notons que des revenus importants sont assurés par les subventions PLOE et les services vendus à l'extérieur.

Le recteur et vice-chancelier rappelle l'importance de mettre en place un centre de pédagogie qui bénéficie à la fois le corps professoral et les personnes étudiantes.

R : 08-CDU-250412

Carole Boucher, appuyée par Don Bélanger, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement, ainsi que la proposition financière. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13.2 Réunion du Sénat académique du 7 février 2025 (SAC-250207)

13.2.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction)

Voir le Document I

Le Sénat académique recommande la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). Le VRER explique que le nouveau programme est plus contemporain et est plus attrayant pour des personnes étudiantes qui ne visent pas forcément la poursuite d'études avancées en philosophie, mais qui désirent suivre une formation de base solide dans cette discipline.

Le VRER rappelle que ce projet de création remonte aux objectifs de la planification académique qui avait été adoptée en 2016 sous la direction de M. André Samson, ancien VRER.

Le profil *régulier* offre une formation de 120 crédits dans différents domaines de la philosophie : éthique, logique, épistémologie, esthétique et métaphysique. Pour ce programme, la condition d'admission A est exigée.

Le profil *avec distinction* est similaire au profil régulier, toutefois les personnes étudiantes sont appelées à suivre plus de cours dans la discipline principale, dont une activité de fin d'études (6 crédits). Ce profil mène à une plus grande capacité de conceptualisation, à des connaissances approfondies, à un savoir disciplinaire plus étendu et à une meilleure saisie des méthodes, notamment par la recherche. Il s'adresse, entre autres, aux personnes étudiantes qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

Le VRER présente les éléments financiers. On note que le projet ne nécessite aucune ressource supplémentaire, tant sur le plan administratif que sur le plan des ressources humaines, puisque ce programme remplace un programme existant. Le VRER indique que le Comité de finance a donné un avis favorable au projet.

R : 09-CDU-250412

Hélène Albert, appuyée par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

13.2.2 Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie)

En complément à la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction), le Sénat académique recommande l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie).

R : 10-CDU-250412

Emma R. Philippe, appuyée par Darius Bossé, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie). »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

13.3 Réunion du Sénat académique du 7 mars 2025 (SAC-250307)**13.3.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction)**

Voir le Document J.

Le VRER explique que ce projet de création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction) s'inscrit également dans le projet de planification académique 2016 qui prévoyait la redéfinition des programmes de baccalauréat ès arts en géographie.

Le nouveau programme s'inscrit dans le développement de l'axe de recherche en environnement. Le nouveau programme propose une approche axée sur l'environnement et il est contemporain. Il y a également de la flexibilité dans la livraison du programme en éliminant des préalables de cours.

Le programme compte 120 crédits, dont 21 crédits obligatoires dans la formation fondamentale.

Le VRER présente les éléments financiers. On note que le projet ne nécessite aucune ressource supplémentaire, tant sur le plan administratif que sur le plan des ressources humaines, puisque ce programme remplace un programme existant. Le VRER indique que le Comité de finance a donné un avis favorable au projet.

R : 11-CDU-250412

Morel Caissie, appuyé par Emma R. Philippe, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

13.3.2 Abolition des programmes de B.A. (spécialisation en géographie) et de B.A. (majeure en géographie)

En complément à la création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction), le Sénat académique recommande l'abolition des programmes de B.A. spécialisation en géographie) et de B.A. (majeure en géographie).

R : 12-CDU-250412

Nathalie Brideau, appuyée par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) et de baccalauréat ès arts (majeure en géographie). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

13.4 Réunion du Sénat académique du 11 avril 2025 (SAC-250411)

Le Conseil de l'Université passe en revue l'ordre du jour de la réunion du Sénat académique du 11 avril 2025. Aucun dossier n'est recommandé au Conseil.

14. RENOUELEMENT DU MANDAT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document K.

Note : Dr Denis Prud'homme quitte la salle.

Présentation du dossier

La secrétaire générale présente le rapport final du Comité consultatif pour le renouvellement du recteur et vice-chancelier. Elle indique que le comité, constitué conformément à la *Politique de sélection des cadres*, a commencé ses travaux le 17 octobre 2025 et recommande à l'unanimité le renouvellement du recteur.

a. Début des travaux du comité

Le comité a pris connaissance des diverses politiques, la procédure de renouvellement compris dans la *Politique de sélection des cadres*, les modalités de consultation et le calendrier de travail. Le comité a décidé de tenir des consultations publiques et une consultation écrite. Un calendrier de travail a été élaboré et mis à jour tout au long du processus.

b. Réunions

Le comité a tenu deux réunions. Les dates sont les suivantes :

- Le 17 octobre 2024 (réunion virtuelle)
- Le 5 mars 2025 (réunion virtuelle et entrevue)

c. Entrevue

Le recteur et vice-chancelier a passé une entrevue le 5 mars 2025 via TEAMS.

d. Dossier du candidat

Au cours de l'automne 2024, Dr Prud'homme a conçu une présentation PowerPoint détaillée qui tenait compte du bilan des cinq premières années de son mandat et de sa vision pour les cinq prochaines années. Ce document fut déposé sur le web lors du processus de consultation.

e. Consultations

Le comité a effectué des consultations orales et écrites. Les présentations orales ont eu lieu selon l'horaire suivant :

Le 10 décembre 2024 : Campus de Shippagan – en présentiel
 Le 11 décembre 2024 : Campus d’Edmundston – en présentiel
 Le 13 janvier 2025 : Campus de Moncton – en présentiel

Le 17 janvier 2025 :

Sénat académique – en virtuel via TEAMS

Par la suite, le comité a sollicité les commentaires de toute la communauté universitaire. Cette consultation a eu lieu du 24 janvier au 4 février 2025.

Notons que – pour la consultation écrite auprès de la communauté universitaire – 101 réponses furent reçues.

f. Examen des commentaires et entrevue

Le 5 mars 2025, le comité a examiné tous les commentaires reçus. Globalement, les commentaires sont favorables au renouvellement de Dr Prud'homme.

Discussion

Lors de la discussion, le président du Conseil de l'Université indique que la communauté reconnaît favorablement le développement de la recherche sous la gouverne du recteur, son accessibilité et son ouverture au changement. Le président indique qu'il rencontrera le recteur pour finaliser le contrat d'emploi.

Plusieurs membres remercient le comité pour le travail accompli et souhaitent un bon mandat au recteur.

R : 13-CDU-250412

Emma R. Philippe, appuyée par Darius Bossé, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte le renouvellement du mandat de **Dr Denis Prud'homme** au poste de recteur et vice-chancelier pour cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Félicitations au recteur et vice-chancelier

Le Conseil de l'Université félicite chaleureusement le recteur et vice-chancelier pour l'obtention d'un deuxième mandat. Applaudissements.

15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Daniel Goguen, membre du Comité de placement (CPL), présente le rapport du comité qui a tenu sa réunion le 18 février 2025. Le but de la réunion était de :

- a. recevoir une mise à jour des rendements au 31 décembre 2024;
- b. rencontrer un certain nombre de nos gestionnaires de placement;
- c. rencontrer trois finalistes pour un mandat en actions mondiales et proposer un nouveau gestionnaire au Conseil de l'Université pour les actions mondiales.

Le comité a examiné les rendements en date du 31 décembre 2024. Ceux-ci portent sur la performance du fonds de dotation, du régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires (PPB) ainsi que du régime de pension du personnel de soutien, techniciennes, techniciens, et personnel administratif et professionnel (STTPAP). Le tableau ci-dessous présente les rendements.

Fonds	Actifs au 31 déc. 2024	Rendement 3 mois	Rendement 1 ans	Rendement 4 ans	Rendement 10 ans
Dotation	137,6 M\$	1,5 %	13,0 %	6,8 %	6,5 %
PPB	248,5 M\$	2,2 %	10,1 %	4,6 %	5,6 %
STTPAP	161,8 M\$	2,2 %	10,1 %	4,6 %	5,6 %

M. Goguen indique que les marchés des actions ont continué leur poussée à la hausse pendant le dernier trimestre, ce qui a contribué positivement aux rendements.

Par ailleurs, M. Goguen indique que le Comité de placement est déçu de la performance du gestionnaire Gestion Mawer. Ce dernier gère une portion des actions mondiales depuis 2016. Gestion Mawer performe en dessous de son indice de référence de façon régulière depuis trois ans et se place dans le dernier quartile de son univers de comparaison. Pour ces raisons, le comité a décidé de lancer un appel d'offres pour trouver un nouveau gestionnaire pour ce mandat.

Le CPL, avec l'aide des conseillers chez Mercer, a suivi un processus rigoureux et conforme à celui utilisé lors des recherches de gestionnaires. C'est-à-dire :

- i. Le comité a établi un sous-comité pour étudier le dossier;
- ii. Mercer a fourni une longue liste de gestionnaires qui pourraient satisfaire les exigences;
- iii. Le comité a rencontré les trois finalistes le 18 février 2025.

Après examen des trois propositions, le Comité recommande au Conseil de l'Université d'accorder un mandat en gestion d'actions mondiales à la firme de MFS Investments pour remplacer Gestion Mawer.

- d. La recommandation se fonde sur les points suivants :
- i. Génération d'idées
 - ii. Construction de portefeuille
 - iii. Mise en œuvre
 - iv. Gestion de la firme
 - v. Excellente feuille de route en termes de rendement passé
 - vi. Capacité d'offrir le service en français
 - vii. Approche saine dans les questions ESG
 - viii. Frais de gestion compétitifs

Enfin, le comité a rencontré quelques gestionnaires. Cette année notre gestionnaire immobilier, Fiera, ainsi que notre gestionnaire en infrastructure, Axium, ont présenté des mises à jour.

15.1 Nouveau gestionnaire d'actions mondiales

R : 14-CDU-250412

Daniel Goguen, appuyé par Don Bélanger, propose :

« Que le Conseil de l'Université accorde un mandat en gestion d'actions mondiales au bureau **MFS Investments** pour remplacer Gestion Mawer. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

16.1 Nominations au Conseil de l'Université

Voir le Document L

R : 15-CDU-250412

François Daigle, appuyé par Nathalie Brideau, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Daniel Goguen** comme membre résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en septembre 2028. »*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 16-CDU-250412

François Daigle, appuyé par Mireille Vautour, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Jonathan Landry** comme membre résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en septembre 2028. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

R : 17-CDU-250412

François Daigle, appuyé par Hélène Albert, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Mike Bannister** comme membre résidant dans la région de l'Atlantique pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en septembre 2028. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

R : 18-CDU-250412

François Daigle, appuyé par Diane Carey, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Darius Bossé** comme membre résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick pour un troisième mandat de trois ans se terminant en septembre 2028. »*

Vote sur R18

unanimous

ADOPTÉE

16.2 Mise à jour du plan de travail 2024-2025

Voir le Document M.

Le Conseil passe en revue le plan de travail 2024-2025. On note qu'une formation portant sur la carte des programmes d'études aura lieu en juin. Celle-ci sera offerte par Gilles Roy, VRER.

17. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente du Comité d'audit, Denise Frenette, indique que le comité s'est réuni le 17 mars afin d'examiner les dossiers. Il a donné son aval à la proposition de Doane Grant Thornton pour la préparation des états financiers.

Par ailleurs, le comité a discuté de l'audit portant sur la gestion des risques, de l'audit portant sur les services alimentaires et de l'étude portant sur le système des salaires.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Remerciements

Le président remercie les membres d'avoir participé aux funérailles de Mme Antonine Maillet, funérailles qui ont eu lieu au cours de la journée. Il remercie les équipes de travail de l'Université qui ont travaillé sur la préparation de la cérémonie et le goûter qui a suivi à la salle Richelieu (campus de Moncton).

Le président du Conseil remercie Lamia Bettira et Yan Loic Njaha pour leur contribution au sein du Conseil de l'Université.

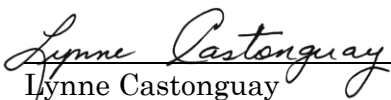
Il remercie également toutes et tous pour leur participation à la rencontre.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Conseil de l'Université aura lieu le samedi 14 juin 2025 à 8 h 30, au campus de Shippagan.

20. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil de l' Université • CDU-250412

